

Documents à fournir à l'inscription/ à télécharger lors de la préinscription en ligne sous les formats demandés.

(Les documents originaux pourront être demandés à l'étudiant dans le courant de l'année académique si le gestionnaire du dossier le juge nécessaire.)

Etudiant entrant en programme à Horaire Décalé

- ❖ Photo d'identité
- ❖ Carte d'identité **OU** carte de séjour (valable à l'inscription) : scan du recto ET du verso du document
- ❖ Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) **OU**:
 - Diplôme secondaire néerlandophone
 - Diplôme secondaire luxembourgeois avec relevé de notes **et** équivalence définitive
 - Baccalauréat européen/international avec relevé de notes
 - Baccalauréat français avec relevé de notes **et** équivalence définitive
 - Autre baccalauréat national avec relevé de notes **et** équivalence définitive
 - Diplôme du Jury (+ justifier les 5 dernières années) **OU** DAES **OU** Examen d'entrée à l'université **OU** Test d'admission PromSoc
- ❖ Tous justificatifs des années d'études depuis le secondaire : relevés de notes cachetés/signés avec résultats et ECTS validés
 - 2016 - 2017
 - 2017 - 2018
 - 2018 - 2019
 - 2019 - 2020
 - 2020 – 2021
- ❖ Tous justificatifs en cas d'interruption du cursus scolaire : attestations d'emploi cachetées/signées avec dates d'entrée, de sortie et volume horaire **ET/OU** attestation de chômage
 - 2016-2017
 - 2017-2018
 - 2018-2019
 - 2019-2020
 - 2020-2021
- ❖ Attestation de réussite 2021 cachetée et signée **OU**
Diplôme AVEC supplément (si obtenu avant 2021)
- ❖ Bilan de santé cacheté/signé délivré par la Haute Ecole précédente appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
- ❖ Attestation d'apurement de dette cachetée/signée délivrée par l'établissement scolaire précédent appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

- ❖ Si boursier, copie de l'acceptation de bourse 2020-2021
- ❖ Si hors UE et parents en Belgique, composition de ménage > 1/07/2021 + copie carte d'identité **OU** carte de séjour des parents
- ❖ Si chômage : attestation historique des périodes chômées **ET** attestation de non-dispense pour reprise d'études (art. 93)

VEUILLEZ VOUS ASSURER D'ETRE EN POSSESSION DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS